

Le parcours du porteur de projet peut se présenter en 3 grandes étapes :

Préparer son projet

Formaliser la candidature

Réaliser et Gérer le projet financé

Préparer son projet

Les questions à se poser avant de rechercher des financements européens

Quel est mon projet ? Suis-je en mesure d'en faire une présentation dès à présent ?

Il est important de pouvoir faire une **présentation rapide et synthétique** de son projet. Cela permettra en phase de recherche dans les différents programmes européens existants d'identifier ceux dont les enjeux et objectifs correspondent à mon projet.

Pour cela, une des trames pouvant être suivie est :

Ce que je suis :

Quel est le statut juridique de la structure, quelle est sa vocation principale, quels sont ses objectifs, quels sont ses moyens ?

Ce qu'il se passe :

Quels sont les éléments de l'environnement et du contexte dans lequel évolue ma structure qui justifient la mise en place de mon projet ?

Ce que je cherche :

Quels sont les objectifs de mon projet ?

Ce que j'apporte :

Quel est la plus value de mon projet pour le territoire, pour le public visé par mon action, en terme méthodologique ?

Ce que cela me rapporte :

Quelles sont les retombées pour ma structure et mon activité ?

Quelles sont les vraies motivations de ma recherche de financements européens ? Faire fonctionner ou survivre ma structure ? Développer un nouveau projet, une nouvelle activité, de nouveaux partenariats ?

Le rôle de l'Europe est **d'impulser, initier, soutenir, propulser** mais il n'est pas de se substituer aux financeurs nationaux. L'Union Européenne intervient en contrepartie des financements nationaux pour **faire effet levier** sur le projet, permettre son démarrage, lui donner une dimension plus importante ou le rendre plus structurant. Pour bénéficier de financements européens un projet doit donc présenter une **plus-value** par rapport à des opérations plus classiques.

Une des plus-values peut-être de **développer des partenariats** autour de son projet : au-delà de l'enrichissement mutuel et de la mutualisation de moyens, le partenariat peut être une manière d'atteindre un niveau de projet plus important et ainsi de pouvoir prétendre à des financements européens supérieurs à travers des programmes ayant des planchers d'intervention relativement élevés (Programmes Sudoce, Interreg...). Certains dispositifs, comme par exemple Leader, sont de

bons programmes intermédiaires permettant de se constituer un premier réseau (entre acteurs d'un même territoire, d'une même région, d'un même pays ou européens) et d'apprendre à se connaître, pour ensuite développer des projets plus conséquents sur d'autres programmes. Pour des projets multi-acteurs, il faudra identifier un chef de file chargé de la coordination du projet. Les coûts d'ingénierie qu'il met à disposition devront donc être intégrés au projet, en général 20 à 30% du budget.



Comment construire mon projet ?

Si mon projet n'est pas encore défini, il est important de poser clairement son cadre, et de le resituer par rapport à mon activité globale.

Lorsque l'on parle de projet à ce niveau là, il peut s'agir soit d'une action concrète portée par une structure soit de son activité globale. En effet, compte tenu de la charge de travail que peuvent engendrer certains outils, il peut être préférable de réfléchir à l'échelle de l'activité de la structure pour ensuite pouvoir s'appuyer sur ces éléments lors de la présentation de chaque action. Ceci peut également permettre d'identifier, sur l'ensemble de l'activité de la structure et avec une vision stratégique à long terme, les potentialités de financements européens pour l'ensemble des actions portées par la structure.



C'est avant tout votre idée, votre projet qui doit guider votre recherche de financement, Et pas l'inverse !

1- Faire un Diagnostic

La première chose à faire est de « **recontextualiser l'action** » c'est-à-dire de définir l'élément déclencheur de son environnement qui justifie le projet. Pour cela un **diagnostic AFOM** « **Atouts Faiblesses Opportunités Menaces** » peut être un outil d'analyse stratégique pour construire une image partagée.

Le contexte d'un projet ou d'une activité n'étant pas figé, la re-contextualisation peut permettre de s'adapter à un nouvel environnement.

	Facteurs internes (organisationnels)	Facteurs externes (environnement, contexte)
+	Atouts	Opportunités
-	Faiblesses	Menaces

La phase d'analyse de la matrice AFOM doit permettre de voir comment tirer parti de la situation au mieux :

Comment **maximiser les atouts** ?

→ Comment les utiliser pour **tirer parti des opportunités ?**
→ **réduire les menaces ?**

Comment **minimiser les faiblesses** et les menaces ?

→ Comment **les corriger** en tirant parti des opportunités ?

2- Définir des Objectifs

Une fois le diagnostic réalisé, il s'agira de définir les objectifs du projet, à travers par exemple un « arbre d'objectifs ».

Cette méthode consiste à

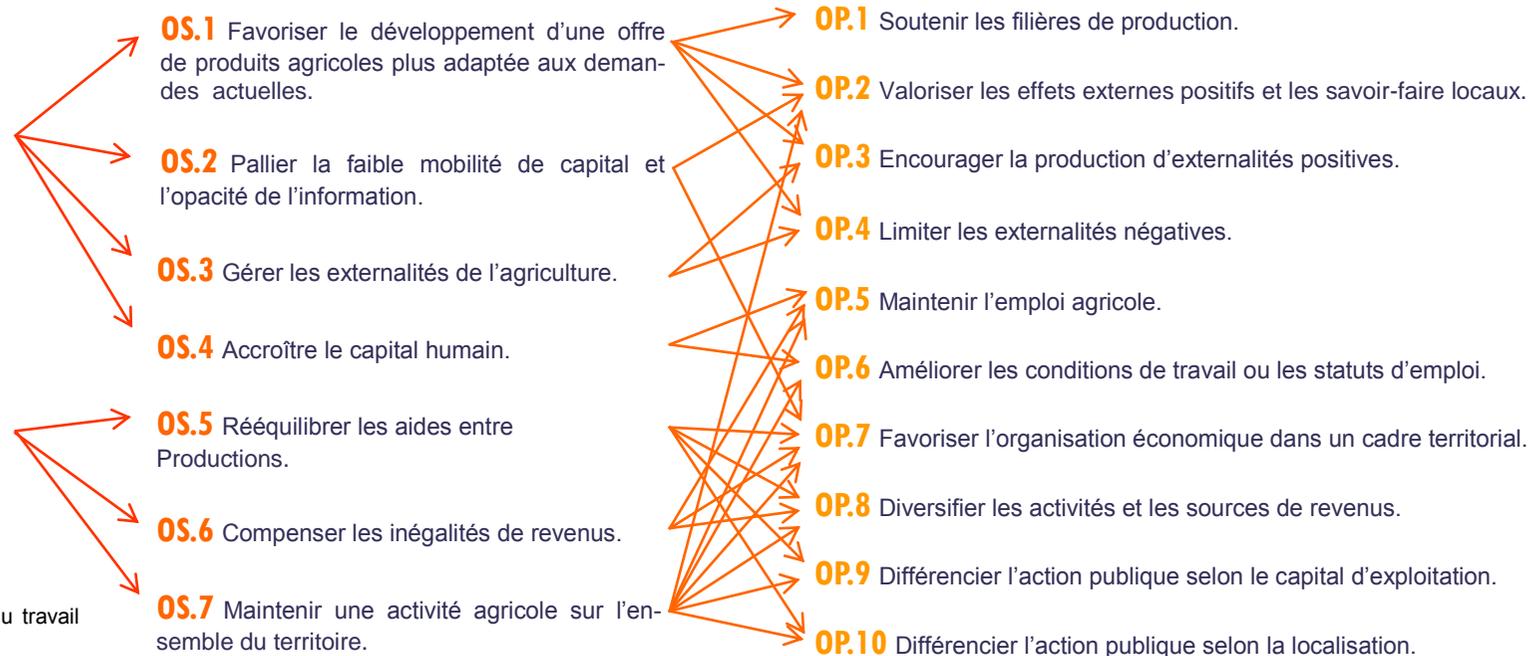
- énoncer l'objectif du projet sous forme d'un verbe à l'infinitif suivi d'un objet ex : *promouvoir le territoire* ;
- **décliner cet objectif** en **sous-objectifs stratégiques puis opérationnels**.

La construction de cet outil conduit à un ensemble d'objectifs que l'on peut schématiser sous forme d'un arbre.

La construction de cet arbre va également permettre de confronter ses propres objectifs aux orientations et objectifs de l'Union Européenne. L'argumentaire de l'intégration du projet dans les priorités stratégiques européennes en sera par la suite facilité.

F.1 - Accroître la compétitivité des territoires

F.2 - Contribuer à la cohésion économique et sociale



Source : Guide méthodologique du travail en commun – IAAT 2005

Dans le cadre de la construction d'un arbre d'objectifs portant sur l'activité globale de la structure, il peut être intéressant de **faire de la prospective** et de confronter ses propres objectifs avec les futures orientations européennes. Cela permettra d'identifier sur du long terme les actions qui pourront bénéficier de fonds européens. Pour les orientations stratégiques européennes après 2013, se référer au livre blanc* de la cohésion territoriale.

* *Quand la commission s'interroge sur une problématique et souhaite faire remonter des informations du terrain, elle lance un « Livre Vert » auquel chacun, en tant que citoyen ou acteur européen, peut participer (souvent via des sites internet dédiés). A la fin de la consultation, la Commission s'approprie le livre vert et rédige sur cette base les lignes conductrices de sa stratégie, à travers un « Livre Blanc ».*

3- Définir les Indicateurs d'évaluation

La culture de l'évaluation est essentielle quand on sollicite des fonds européens. Dès la conception de votre projet, il vous sera demandé de définir plusieurs types d'indicateurs qui vous permettront, en fin de projet, d'**évaluer l'atteinte de vos objectifs quantitatifs** et de répondre aux exigences européennes d'évaluation :

- des **indicateurs de contexte** : ce qui me fait agir
ex : *manque d'hébergement adaptés pour l'accueil des pèlerins de St Jacques*
- des **indicateurs de réalisation** : ce qui est fait grâce au financement

ex : *création d'un gîte d'étape d'une capacité de 20 lits*

- des **indicateurs de résultat** : ce que j'ai obtenu grâce au projet financé
ex : *nombre de nuitées par an : 2000.*
 - des **indicateurs d'impact** : les retombées de mon projet et sa plus value
ex : *création d'une nouvelle activité touristique générant des retombées sur l'économie locale, par exemple les commerces et les services associés*
- La formulation de ces indicateurs est très importante, il faut **choisir** de préférence comme indicateur de réalisation ou de résultat des **critères qui sont sous mon contrôle**.



Comment identifier des partenaires européens pour développer un partenariat ?

Il existe plusieurs **arcs de coopération** en Europe, dont les plus importants sont l'Arc Méditerranéen, l'Arc Atlantique et l'Arc Baltique.

Les collectivités locales régionales ou départementales, dans le cadre de la coopération décentralisée, développent également des partenariats, comme par exemple :

- La **région Midi Pyrénées**, à travers la création de l'Eurorégion, s'est ainsi rapprochée avec le Languedoc Roussillon, de **régions espagnoles** : la Catalogne, l'Aragon et les Baléares. D'autres accords de coopération décentralisée existent avec : le Maroc, l'Egypte, le Québec, le Vietnam et le Sénégal.
- Le **département de l'Aveyron** coopère avec

la **Roumanie, le Japon et l'Argentine**

Dans le cadre d'une recherche de partenaires, il peut donc être intéressant de **s'inscrire dans des logiques de coopération existantes**, qui permettront d'une part d'obtenir des contacts plus aisément et d'autre part faciliteront ensuite la recherche de cofinancement des projets présentés.

Combien de temps faut-il pour définir un projet européen ?

Tout dépend du programme mobilisé. De manière générale, les fonds structurels (FEDER, FSE, FEADER) peuvent financer des projets sans qu'il y ait nécessité absolue d'associer d'autres partenaires. Ainsi une collectivité qui souhaite créer une maison de santé ou mettre en place un réseau de chaleur bois énergie, une entreprise d'insertion qui souhaite développer ses activités, une association d'éducation à l'environnement qui souhaite proposer des actions de sensibilisation autour de la

gestion des déchets ou un exploitant agricole qui souhaite développer un point de vente à la ferme, peuvent présenter des demandes de subvention européennes au titre des fonds structurels. Le temps de montage du projet repose alors principalement sur sa complexité administrative et sur le **temps de montage et d'instruction du dossier**.

En revanche, que ce soit pour les programmes de coopération territoriale (Sudoe, Interreg,...) ou les programmes d'actions communautaires thémati-

ques (Culture, Jeunesse en action, Life +...), la recherche de partenaires devient indispensable et implique une phase de définition du projet plus longue. C'est pour cela qu'il est conseillé en particulier sur les programmes thématiques, d'effectuer une veille informative continue qui permet de préparer les candidatures en amont de la sortie des appels à projet (souvent annuels ou bisannuels).

Où trouver les informations pour ma veille informative, le suivi des appels à projets ?

Représentation de Midi Pyrénées à Bruxelles

(pour compléter, voir également les mises à jours des représentations Aquitaine, Poitou Charente et Alsace)

Actualités et Information générales sur l'Europe
Appels à propositions et offres de partenariat
Interventions de l'UE en Midi Pyrénées

<http://www.midipyreneeseurope.be/>

Commission Européenne

Le plus complet, mais le plus complexe : Tout sur l'Europe, son fonctionnement, les subventions, les marchés publics, les **textes réglementaires**...

http://ec.europa.eu/index_fr.htm

Toute l'Europe

L'Europe à la portée du grand public : l'Europe, son **histoire**, son **organisation**, ses **actions** et toute son **actualité**

<http://www.touteleurope.fr/>

Préfecture de Région Midi Pyrénées

Tout sur les **fonds régionaux 2007-2013** : FEDER, FSE, FEADER, Coopération, Massifs...

<http://www.europe-en-midipyrenees.eu/>

Il existe des **guides présentant les aides européennes** existantes comme par exemple :

- Le **Guide des aides de Thierry Cornillet** ★, député européen, édité en 2009 : <http://www.cornillet.net>
- Le **Guide d'initiation aux fonds européens de la Commission Européenne** ★ : <http://ec.europa.eu/>
- **Informations en ligne sur les marchés et subventions** ★ par thématique : <http://ec.europa.eu/>

Enfin, il existe un numéro gratuit pour appeler le Centre de contact de la Commission Européenne « **Europe Direct** » **00 800 6 7 8 9 10 11** depuis tous les États membres durant les heures d'ouverture (9h00-18h30) ; Ou appeler le numéro de téléphone normal + 32-2-299.96.96 joignable du monde entier (coût d'une communication ordinaire). Europe Direct vous propose : des réponses dans la langue officielle de l'UE de votre choix, des réponses immédiates à vos questions générales sur les affaires européennes ou une référence à d'autres sources d'information ; les noms, adresses et numéros de téléphone d'organismes auxquels vous pourriez devoir faire appel ; l'envoi gratuit par courrier de certaines publications de l'UE.

Qui peut m'aider à construire et défendre mon projet ?

Il existe au niveau de l'Union Européenne plusieurs **structures de concertation** regroupant des représentants des différents secteurs activités, notamment au sein du Conseil Economique Social Européen (CESE), composé de représentants des organisations d'employeurs, de salariés et d'autres corps représentatifs de la société civile (vie socio-économique, civique, culturelle et citoyenne). Le CESE a pour fonction de rendre des avis, et pour cela met en place des groupes d'études menant des débats fondés sur l'expertise.

Au-delà des projets que l'on peut avoir, il peut être intéressant de se rapprocher des **groupes représentant son secteur d'activité** pour être tenu informé des débats en cours, mais aussi pouvoir bénéficier d'informations sur les programmes correspondants à son secteur d'activité.

Les collectivités locales peuvent quant à elles se rapprocher du **Comité des régions** ★ <http://www.cor.europa.eu>

De la même manière que l'on va présenter son projets aux élus locaux, il peut être bénéfique d'aller rencontrer son **député européen**.

Les 10 députés européens de la circonscription Sud-Ouest sont :



ARIF, Kader
Groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen



BAUDIS, Dominique
Groupe du Parti Populaire européen (Démocrates-Chrétiens)



BOVE, José
Groupe des Verts/Alliance libre européenne



CASTEX, Françoise
Groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au parlement européen



DE VEYRAC, Christine
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens)



GREZES, Catherine
Groupe des Verts/Alliance libre européenne



LAMASSOURE, Alain
Groupe du Parti Populaire européen (Démocrates-Chrétiens)



MELENCHON, Jean-Luc
Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique



ROCHFORD, Robert
Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe



SANCHEZ, Marie-Thérèse
Groupe du Parti Populaire européen (Démocrates-Chrétiens)



Formaliser la candidature

Les questions que l'on va me poser dans ma demande de subvention

Quel que soit le financement européen sollicité, le projet faisant l'objet de la demande de subvention devra répondre aux « **priorités transversales européennes** ».

Ces priorités sont :

l'**innovation**

le **développement durable**

l'**emploi durable**

la **lutte contre les discriminations** et **l'égalité des chances** hommes/femmes

les **technologies de l'information et de la communication**

Mon projet est-il innovant ?

Les éléments d'innovation sont déterminants dans la présentation du dossier de demande de subvention. C'est ce qui permet de mettre en avant la plus value du projet par rapport à d'autres dossiers plus classiques et qui permettra aux instructeurs de votre dossier de juger de la pertinence du projet au regard des priorités européennes.

L'innovation peut être perçue à différents niveaux :

L'innovation

comme **nouvelle réponse à des enjeux** : *Le contexte évolue, je dois m'y adapter en apportant de nouvelles solutions*

à la **base de l'émergence d'un projet** : *Personne ne l'a jamais fait avant = j'imagine un nouveau produit*

comme **processus social** : *Personne ne l'a jamais fait de cette manière avant = j'imagine une nouvelle façon de faire*

comme **résultat en termes de dynamique territoriale** : *Des acteurs non concernés ou impliqués d'habitude ont été mis en réseau à travers le projet*
se caractérise par **rapport à des contextes territoriaux différents** : *Ce qui est innovant ici et maintenant, ne l'est peut être déjà plus ailleurs.*

Pour mettre en valeur l'innovation, il peut être intéressant d'établir des référentiels du type :

Enjeux	Approche classique	Nouvelle tendance
Faible densité démographique	<ul style="list-style-type: none"> Création de services ne correspondant pas aux besoins réels du territoire Réduction ou suppression de services Abandon des terres (friches) et du patrimoine bâti 	<ul style="list-style-type: none"> Création de services multi-fonctionnels. Création de services ambulants. Adaptation des services à la situation démographique du territoire. Implication des populations dans la conception / mise en œuvre des services collectifs. Valorisation du potentiel écologique et de loisirs des espaces ruraux.

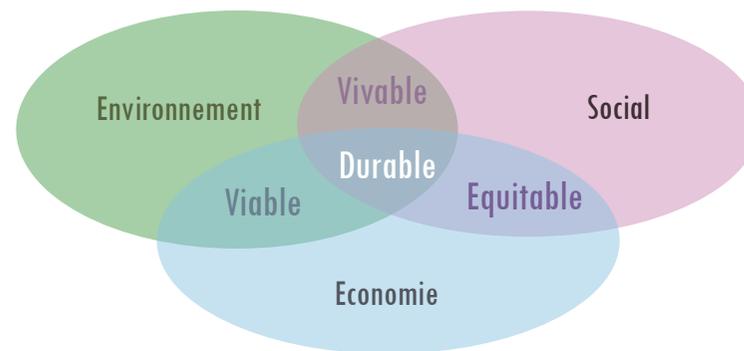
Exemple d'enjeu pour le monde rural -
Source : Innovation et Développement Rural

Mon projet répond-il aux enjeux du développement durable ?

Répondre à cette question revient à évaluer son projet au regard des 4 « dimensions » du développement durable :

- Environnement,
- Social,
- Economie et
- Gouvernance ;

mais également des « interfaces » c'est-à-dire des liaisons et des transversalités entre ces 4 dimensions : Vivable, Viable, Equitable.

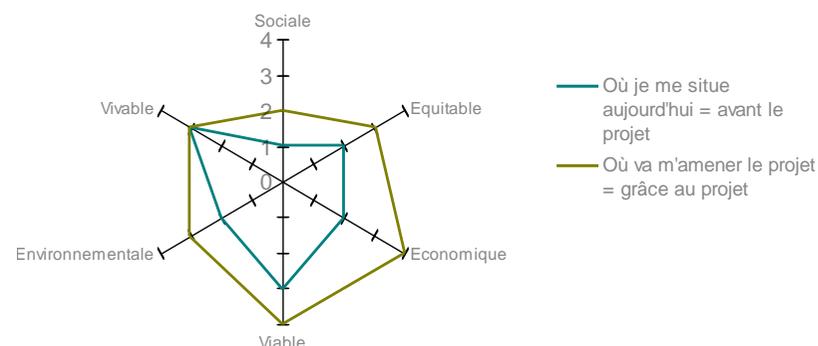


Gouvernance, démocratie participative

Dans la plupart des cas des grilles d'analyse vous seront fournies dans les formulaires de demande de subvention européenne, adaptées en fonction du porteur de projet, du type de projet, de son montant... Les éléments fournis seront analysés par le service instructeur et devront être respectés au mieux au moment de la constitution du dossier.

Au-delà des grilles d'analyse, pour mettre en avant la plus value de son projet au regard des dimensions et interfaces du développement et illustrer son argumentaire, il peut être intéressant d'utiliser des représentations en radar, de type :

Néanmoins, il ne faut pas attendre le montage du dossier pour intégrer toutes ces notions dans son projet. Il existe de nombreux outils à votre disposition pour vous accompagner, notamment mis à disposition par l'Agence Régionale pour l'Environnement de Midi Pyrénées (ARPE) : www.arpe-mip.com



Mon projet favorise-t-il l'emploi durable ?

Au moment du montage de votre dossier de demande de subvention, puis après la réalisation de votre projet, des **indicateurs quantitatifs d'emplois**, respectivement « prévus » et « réalisés » vous seront demandés :

- **Nombre d'emplois directs créés ou maintenus** : Il s'agira de donner le nombre d'Equivalent

Temps Plein (ETP) employés **par le maître d'ouvrage** au moment de la demande (situation initiale) et après réalisation complète du projet financé par l'Europe (situation finale). Le maintien ou la création peut être effectué au sein de la structure existante, au sein d'une extension de la structure actuelle, ou dans une nouvelle struc-

ture mise en place par le maître d'ouvrage.

- **Nombre d'emplois indirects induits** : Il s'agira de donner une estimation des emplois créés chez vos sous-traitants, fournisseurs ou partenaires. Cette estimation permettra de connaître l'impact de votre projet sur l'économie locale.



Mon projet prend-il en compte et/ou favorise-t-il l'égalité des chances hommes/femmes et l'intégration de publics cibles : jeunes, personnes handicapées...?

La prise en compte de la dimension d'égalité des chances entre les femmes et les hommes émergera d'un **questionnement systématique à chaque étape du projet** :

Étapes du projet	Contenu	Les questions sur l'égalité
ANALYSE DU CONTEXTE	<p>Etat de la situation <i>Vous présentez la situation ou le contexte de votre projet</i></p> <p>Diagnostic <i>Vous analysez cette situation afin de repérer les enjeux du projet</i></p>	<p>La situation ou le contexte se pose-t-il différemment pour les femmes et pour les hommes ?</p> <ul style="list-style-type: none">- Dans le groupe cible potentiel de vos actions quelle est la proportion de femmes et d'hommes ?- Les femmes et les hommes ont-ils des caractéristiques qui leur sont propres (âge, niveau de formation ou de qualification, CSP, ancienneté...)?- Parmi les bénéficiaires actuels de vos actions, quelle est la proportion de femmes et d'hommes ?- La question ou thème de votre projet affecte-t-il (elle) différemment les femmes et les hommes? <p>Y-a-t-il des inégalités ou des disparités identifiées entre les femmes et les hommes ?</p> <ul style="list-style-type: none">- Observe-t-on des différences significatives entre les femmes et les hommes (ce qui est presque toujours le cas) et quelles sont les implications de ces différences sur votre projet ?- Ces différences risquent-elles d'aboutir à un partage inégal des ressources entre les femmes et les hommes ?- Existe-t-il des besoins différenciés entre les femmes et les hommes ?
PLANIFICATION DU PROJET	<p>Objectifs <i>Sur la base du diagnostic, vous présentez les objectifs de votre projet</i></p> <p>Mise en œuvre <i>Vous décrivez les moyens utilisés pour répondre aux objectifs fixés (actions, résultats attendus...)</i></p>	<p>Quels sont vos objectifs pour remédier aux inégalités ou disparités identifiées entre les femmes et les hommes ?</p> <ul style="list-style-type: none">- Quels objectifs devez-vous fixer pour garantir des résultats égaux pour les femmes comme pour les hommes ?- Comment allez-vous répondre aux besoins différenciés des femmes et des hommes tels qu'ils ont été exprimés dans votre diagnostic ?- Quels sont les avantages que la réalisation de vos objectifs apportera respectivement aux femmes et aux hommes ?- Vos objectifs incluent-ils systématiquement l'impact attendu sur les femmes et sur les hommes ?- Quels indicateurs pouvez-vous prévoir et définir pour évaluer que vos objectifs seront atteints en terme d'égalité des chances entre les femmes et les hommes ? <p>Quels sont les moyens, actions et méthodes prévus pour répondre aux objectifs posés en matière d'égalité des chances entre les femmes et les hommes ?</p> <ul style="list-style-type: none">- Comment votre diagnostic a-t-il guidé le choix de votre (vos) groupe(s) cible(s) ?- Comment allez-vous garantir une participation égale des femmes et des hommes à chaque action de votre projet ?- Comment veillerez-vous à ce que les femmes et les hommes bénéficient de vos actions de manière équitable ?- Comment chacune des actions de votre projet va-t-elle impliquer les femmes et les hommes de votre (vos) groupe(s) cible(s) ?- Comment évaluerez-vous vos actions afin de garantir des résultats égaux pour les participants comme pour les participantes ?

EVALUATION DU PROJET

Efficacité

Vous évaluez les réalisations et/ou les résultats obtenus au regard des objectifs initialement fixés

Efficienne

Vous évaluez les effets et/ou les impacts constatés à l'issue du projet

Les résultats obtenus en matière d'égalité des chances entre les femmes et les hommes répondent-ils aux objectifs initialement fixés ?

- Qui a bénéficié des actions (proportion F/H) ?
- S'agit-il d'un groupe dont les caractéristiques sont différentes de celles de bénéficiaires que vous souhaitiez toucher ? Si oui, pourquoi ?
- Les femmes et les hommes ont-ils bénéficié finalement d'actions différentes de celles initialement prévues ? Si oui, pourquoi ?

Les actions ont-elles eu des effets et ont-elles produit des impacts en matière d'égalité des chances entre les femmes et les hommes ?

- Comment allez-vous mettre en valeur les succès de vos actions dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes ?
- Avez-vous mis en place un système de vérification vous permettant d'identifier les forces et les faiblesses du point de vue de l'égalité de genre ?

Source : Guide FSE Midi Pyrénées « Intégrer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes » - Janvier 2007

De la même manière, ce questionnaire peut être réadapté sur d'autres publics cibles.

Quelques liens et documents pour **aller plus loin** :

- l'**Agence des Droits Fondamentaux (FRA)** de l'Union Européenne ★ : www.fra.europa.eu
- le **Guide "Intégrer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes - FSE"** - Janvier 2007 ★ : www.europe-en-midipyrenees.eu
- le **Rapport** ★ de la Commission au Conseil, au parlement européen, au CESE et au Comité des Régions « **L'égalité entre les femmes et les hommes – 2010** » : http://www.fse.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_egalite_fem_hom_2010.pdf

Mon projet favorise-t-il l'utilisation ou l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ?

Pour devenir une économie de la connaissance plus compétitive à l'horizon 2010, les programmes européens 2007-2013 encouragent le développement des TIC qui favorisent l'amélioration de la productivité des entreprises et celle de l'efficacité du secteur public; ces technologies contribuent aussi à rendre de meilleurs services à la population dans le domaine de l'éducation, de la culture ou de la santé par exemple. L'accessibilité à ces technologies est également une priorité. La notion de TIC concerne les notions de haut débit, de communication électronique, d'Internet et de services numériques, de mise en réseau de divers acteurs, tout cela basé sur des initiatives relatives à des infrastructures, des applications (numérisation, plateforme, système d'information) ou bien encore aux usages. Dans le dossier il s'agira donc d'identifier si le projet prend en compte les TIC dans la mise en œuvre de l'opération (lors de son déroulement) et/ou dans les réalisations concrètes, et quelle part du budget y est consacrée.

Qui peut m'aider dans le montage de ma candidature ?

Des **cellules d'assistance technique** existent pour tous les programmes et appels à projets. Pour les fonds structurels, il peut s'agir de la Préfecture de Région, des services déconcentrés comme la DRAAF et les DDT, du Conseil Régional, ou plus localement, des GAL et Pays. Pour les programmes de coopération territoriale, les autorités de gestion peuvent se situer dans d'autres Etats Membres (ex : Santander en Espagne pour le programme SUDO), des correspondants nationaux peuvent toutefois vous accompagner. Pour identifier vos interlocuteurs, il est conseillé de se rendre sur les sites dédiés à chaque programme ou de contacter directement la Commission Européenne.



Réaliser et gérer le projet

Les engagements du porteur de projet

Les obligations de publicité en faveur de la visibilité du soutien de l'Union Européenne

L'ensemble des maîtres d'ouvrage bénéficiaires d'une subvention européenne doivent prévoir une communication afin d'assurer la **publicité sur la participation de l'Europe à la réalisation de leur projet**. Pour cela des règles sont définies, pour chacun des programmes, en fonction du type de financement (investissement ou fonctionnement) et du montant du projet.

Les règles de publicité ainsi que les outils de communication types sont en général fournis au moment du conventionnement.

Une vigilance importante du porteur de projet est demandée sur ce point, il fait en effet partie des éléments sur lesquels portent les contrôles européens.

L'évaluation du projet

Pour le paiement de votre subvention, au-delà des justificatifs des dépenses, **un rapport d'exécution du projet** intégrant des éléments d'évaluation du projet vous sera demandé. Pour vous aider voici les 5 dimensions à évaluer :

